

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 097.2016
Vote : A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

097.2016 : CLECT : modification de la composition (demande de la commune de Langensoultzbach).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°117.2014 du conseil communautaire du 07.07.2014 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : composition »,

Vu la délibération n°072.2016 du conseil communautaire du 04.04.2016 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : modification de la composition »,

Vu la délibération n°085.2016 du conseil communautaire du 23.05.2016 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : modification de la composition »,

Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Reçu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_097_2016-DE

Considérant la demande de la commune de Langensoultzbach de remplacer Mme Evelyne LEDIG par M. Sébastien SOMMER comme membre de la CLECT, par courrier en date du 31 mai 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider le remplacement de Mme Evelyne LEGIG par M Sébastien SOMMER comme membre de la CLECT,**
- **De fixer la nouvelle composition de la CLECT comme suit :**

BIBLISHEIM	Mireille CABIROL DE ST GEORGES
DIEFFENBACH LES WOERTH	Alphonse ATZENHOFFER
DURRENBACH	Damien WEISS
ESCHBACH	Marie-Line WEISS
FORSTHEIM	Guillaume PETER
FROESCHWILLER	Rainer SYRING
GOERSDORF MITSCHDORF	Franck SCHNEPP
GUNSTETT	Alain FISCHER
HEGENEY	Roger ISEL
KUTZENHAUSEN	Pierrot SITTER
LAMPERTSLOCH	Daniel STEPHAN
LANGENSOULTZBACH	Sébastien SOMMER
LAUBACH	Jean-Louis KLIPFEL
LEMBACH	Marie-Claude FILSER
LOBSANN	Bernadette KOCHER
MERKWILLER-PECHELBRONN	Eric CHAUVET
MORSBRONN-LES-BAINS	Lysiane DUDT
NIEDERSTEINBACH	Christophe SCHERTZ
OBERDORF-SPACHBACH	Robert RICHERT
OBERSTEINBACH	Gérard NICASTRO
PREUSCHDORF	Stéphane WERNERT
WALBOURG	Francis SCHNEIDER
WINGEN	Georges HOCH
WOERTH	Nathalie MARAJO

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-200013050-20160705-D_CC_097_2016-DE